



## Edito

*1<sup>er</sup> mai ? Une mobilisation forte ! La plus forte depuis 2002... Une mobilisation à la mesure des attentes et des revendications. Le 6 mai ? Du triomphe pour certains sans doute ; beaucoup de soulagement surtout pour d'autres ! En tout cas, toujours une attente, indéniable et compréhensible. Le 16 mai ? Un nouveau gouvernement. Et le temps d'une action qui commence : le temps d'une possible concrétisation du « changement » - puisque le nouveau président en a fait son slogan. Souhaitons que le « changement » soit effectivement pour maintenant ou à défaut pour demain ; toutefois souhaitons davantage encore qu'il se fasse dans la bonne direction.*

*Et (re)disons-le, cette direction n'a rien de virtuel. Le syndicalisme, dans cette période électorale, a été et restera producteur d'analyses, fédérateur de revendications, et dès lors force d'action constructive. La FSU et ses syndicats ont toujours décrypté les enjeux des réformes et des contre-réformes en leur articulant des propositions. C'est ainsi pour rappeler certaines attentes et des exigences que le 16 mai, Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU, a écrit au nouveau président de la République pour réaffirmer le point de vue de la principale fédération de la Fonction Publique.*

*Mais soyons honnêtes et lucides : pour que le « changement » soit significatif, réel, c'est-à-dire concret, pour les citoyens, il faudra évidemment un « changement de logiciel » (pour reprendre une formule à la mode) ; il faudra sortir de la grille d'analyse néo-libérale, s'affranchir d'un pilotage européen soumis à la logique des marchés et de la concurrence exacerbée, il faudra repenser l'économie comme une dynamique au service des citoyens et non des capitaux.*

*C'est dans ce sens que travaille la FSU avec sa participation, au niveau national comme au niveau local, au « Collectif pour une audit citoyen de la dette », collectif refusant l'évidence d'une orthodoxie économique qui à fait ses preuves... dans l'échec et qui a conduit à la crise actuelle. Au sein de ce collectif, la FSU se veut porteuse d'alternatives économiques qui n'ont rien d'utopiques et continuera d'œuvrer pour une transformation sociale sans rien céder au politique.*

*Monsieur le Président, nous savions « hier » ce que nous ne pouvions pas attendre de votre prédécesseur... Monsieur le Président, vous savez « aujourd'hui » que nous attendons de vous. Faut-il ajouter que nous ne nous laisserons pas abuser par des promesses sans lendemain... ?*

Sylvain Lagarde, co-secrétaire FSU12

## Sommaire

- p.1 Edito.**
- p.2 La dette publique : des origines à l'austérité. Histoire d'un problème à un autre.**
- p.4 Pôle Emploi : d'une crise à l'autre.**
- p.6 : Menaces sur les GRETA : vers l'abandon de l'ambition d'une mission de service public.**
- p.7 : les infirmières scolaires doivent-elles collaborer à tout prix ? Les problèmes d'Infiscol.**
- p. 9 Quand l'Education Nationale n'assume pas : Patrick Tiagoné, professeur contractuel.... et sans-papiers.**
- p. 10 Lettre au nouveau ministre de l'Education Nationale.**

## LA DETTE PUBLIQUE : DES ORIGINES A L'AUSTERITE. HISTOIRE D'UN PROBLEME A UN AUTRE.

### *Des origines de la dette*

Non, contrairement à une idée trop souvent véhiculée par les médias, la crise de la dette publique n'est pas la conséquence d'un état trop dépensier qui vivrait au dessus de ses moyens.

C'est avant tout une crise des recettes, des recettes fiscales. En effet, depuis les années 80, les gouvernements qui se sont succédé n'ont cessé de baisser les impôts des plus riches. Ce mouvement s'est même accéléré à partir des années 2000. C'est le cas de l'impôt sur les sociétés : il a été ramené de 45 à 33 % mais n'est dans les faits que de 8 % pour les entreprises du CAC40 qui savent jouer des niches fiscales.

C'est aussi le cas de l'impôt sur le revenu qui est sensé être progressif (le taux d'imposition augmente avec les revenus) pour redistribuer la richesse. En réalité, non seulement le taux d'imposition des plus riches est passé de 55 à 40 %, mais on constate que le taux de prélèvement diminue pour les plus hauts revenus : l'impôt, en France est devenu régressif. Conséquence imparable, l'Etat s'est appauvri : on estime le manque à gagner à plus de 100 milliards d'euros chaque année, manque à gagner qu'il a fallu compenser par un endettement massif. On le voit, la dette publique résulte avant tout de décisions politiques que seule

une réforme fiscale d'ampleur pourrait aujourd'hui contrebalancer.

La mainmise des marchés financiers sur les dettes publiques a considérablement aggravé la situation. En effet, jusqu'en 1973, l'Etat français avait la possibilité de financer ses déficits directement auprès de sa banque centrale donc sans intérêts. En 1973, la loi dite « Rothschild » contraint l'Etat à se financer auprès des marchés financiers (banques, compagnies d'assurances, fonds d'investissements, fonds de pension...). Cette loi est confirmée par la suite au niveau européen dans les traités de Maastricht puis de Lisbonne. C'est donc à nouveau une décision politique qui livre les Etats aux mains de la finance. En conséquence, aujourd'hui, le paiement des intérêts est devenu insoutenable : avec une dette totale de 1700 milliards d'euros, les intérêts s'élèvent à 50 milliards d'euros chaque année et constituent le deuxième poste budgétaire derrière l'éducation nationale. De plus, la finance, avec la complicité des agences de notation, profite de l'endettement massif des états pour spéculer et faire monter les taux d'intérêts plongeant des pays comme la Grèce, l'Irlande, l'Espagne ou le Portugal dans le marasme.

Il est urgent, aujourd'hui, de revoir les traités européens pour permettre un financement

direct des Etats par la Banque Centrale Européenne ; urgent aussi d'effectuer un audit de la dette pour distinguer sa part illégitime (celle qui n'a pas été contractée au bénéfice de l'intérêt général), part qui n'a pas à être remboursée.

Dans ce contexte d'endettement massif, la crise des *subprimes* de 2008 aura été la cerise sur le gâteau. Les *subprimes* sont des prêts immobiliers à forts taux d'intérêts consentis à des familles américaines pauvres. En effet, dans un contexte de chômage élevé et de faible pouvoir d'achat, c'est l'endettement des ménages qui soutient la consommation. Dans les années 2000, l'industrie de la finance qui vient de connaître deux décennies de dérégulation, est à son apogée. Elle transforme les *subprimes* en titres financiers juteux qui inondent le marché bancaire international. Lorsque les défaillances des emprunteurs se multiplient aux Etats-Unis, en 2008, le marché de l'immobilier s'effondre et la « bulle » explose. Le 15 septembre 2008, la faillite de Lehman Brothers risque d'entraîner tout le secteur bancaire dans le marasme. Les Etats sont contraints d'intervenir pour renflouer les banques et pour soutenir l'activité économique. Les dettes à l'origine privées sont ainsi converties en dettes publiques.

La récession plombe encore un peu plus les rentrées fiscales. En France, la cour des comptes estime que la crise aura aggravé l'endettement public d'environ 200 milliards d'euros. Pour éviter de telles crises, il faut donc à nouveau astreindre la finance à des règles strictes (séparation des activités de financement de l'économie et des activités spéculatives par exemple), mais aussi lutter contre le chômage et pour l'augmentation du pouvoir d'achat.

### ***Austérité, démocratie et technocratie***

Face à l'accroissement de la dette publique et sous la pression des institutions financières, les gouvernements européens mettent en œuvre des politiques d'austérité, sous forme de diminution des dépenses publiques et d'augmentation des recettes à travers la fiscalité.

Les plans de rigueur successifs sont présentés à l'opinion comme une nécessité pour « répondre à l'inquiétude des marchés ». Il s'agit de « rétablir la confiance des marchés ». En réalité, les classes dirigeantes saisissent l'occasion pour remettre en cause frontalement les droits sociaux qui avaient été concédés auparavant et qu'elles n'avaient pas encore réussi à éradiquer. La crise, produit des politiques néolibérales, devient ainsi dans un paradoxe apparent pervers une opportunité pour parachever le modèle néolibéral.

On peut ainsi justifier les coupes budgétaires concernant la fonction publique, avec le blocage ou la baisse du salaire et la diminution des effectifs de fonctionnaires, le recul des services publics et de la protection sociale. L'objectif, en France comme ailleurs, est la privatisation, source de profits privés : diminuer les pensions de retraite et les remboursements de soins, présenter le recours aux assureurs privés comme l'inéluctable complément... pour ceux qui en auront les moyens. Dans un certain nombre de pays, les salaires des fonctionnaires et des pensions ont été diminués. Les baisses de salaires atteignaient, en octobre 2011, entre 15 % et 40 % en Grèce, jusqu'à 27 % au Portugal, 25 % en Roumanie, 15 % en Espagne, 5 à 15 % en Irlande, etc. Le Royaume-Uni connaît la plus forte baisse de pouvoir d'achat depuis trente-cinq ans avec un recul de 7 % en trois ans et une hausse de la pauvreté, qui touche encore plus fortement les moins de quinze ans.

Pourtant, ces politiques sont incohérentes du point de vue économique. Alors que les pays ayant un plus fort niveau de protection sociale et de service publics ont mieux résisté à la récession et à la montée de la pauvreté, ce sont ces bases de l'État social qui sont ciblées par les restrictions budgétaires.

De telles politiques appliquées simultanément à de nombreux pays européens ne peuvent qu'entraîner une récession aggravée qui aboutira

à abaisser encore les recettes fiscales. Les déficits publics augmenteront, à l'opposé de l'objectif affiché. En plus, le recul de l'investissement public et de la protection sociale, la compression des salaires, l'accroissement du chômage et le recul des services publics réduisent la demande globale et accentuent la récession dans chacun des pays.

### ***La démocratie en danger***

Pour imposer leurs politiques d'austérité, après le traité de Lisbonne, ont été mis en place deux autres mesures antidémocratiques. Le MES et le TSCG. On a aussi installé à la tête de certains états, des techniciens non élus et liés aux organismes financiers par leurs fonctions précédentes, pour mettre en place les mesures d'austérité. Ces techniciens sont chargés de faire payer aux peuples européens la crise qu'eux-mêmes ont créée.

**Le MES, Mécanisme européen de stabilité**, constitue la première étape vers la création d'un Fonds monétaire européen, censé venir en aide, de manière plus efficace, aux pays en difficulté. Au sein de ce mécanisme, les décisions seront prises par le Conseil des gouverneurs exclusivement composés des ministres des finances de la zone euro. Aucun veto ni aucune autorité des parlements nationaux ne pourra contrevioler à leurs décisions. Ils jouiront en leur qualité d'une immunité totale qui leur permettra d'échapper à toute

poursuite judiciaire. Cette autorité, non élue, aura la haute main sur les caisses des Etats et ne devra rendre aucun compte à aucun gouvernement, aucune administration, aucun tribunal. Aucun membre ou employé de cette structure ne sera élu par le peuple ni responsable devant lui.

**Le TSCG**, Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire, popularisé sous le nom de « règle d'or », traité Merkel-Sarkozy, encore appelé Pacte budgétaire adopté par 25 des 27 Chefs d'Etat et de Gouvernement le 30 janvier 2012. Les pays signataires seront dans l'obligation « *d'avoir un budget général à l'équilibre ou excédentaire* ». Il sera considéré que les pays respectent la règle si, dans le cadre d'un objectif à moyen terme affiché, il arrive que « *le déficit budgétaire atteigne 0,5 % du PIB* ». Avec ce traité, les pays européens enterrent toute politique keynésienne. Les gouvernements seront tenus de couper dans les dépenses et de ralentir leurs efforts à chaque retournement de l'activité

économique pour respecter l'impératif d'équilibre budgétaire, au risque d'aggraver encore les récessions, livrant ainsi un peu plus les pays à la volatilité des marchés. Les sanctions sont automatiques et durcies en cas de non-respect des critères imposés.

### ***La technocratie au service de la finance***

Sous prétexte de l'urgence de la situation et de la nécessité de faire appel à des « experts », les financiers, responsables de la crise prennent le pouvoir en Europe avec des risques de conflits d'intérêts :

- Mario Draghi : ce banquier, vice-président de la banque d'affaires Goldman Sachs-Europe qui avait aidé la Grèce à maquiller ses comptes, puis gouverneur de la banque d'Italie, prend la présidence de la Banque centrale européenne.

- Lucas Papademos : cet ancien dirigeant de la banque centrale grecque (1994-2002), puis ancien vice-président de la BCE durant huit ans (2002-2010), et qui depuis ces deux postes ne pouvait rien ignorer des faux comptes grecs, devient premier ministre grec. Sa

condition : un gouvernement d'union nationale qui va de la droite extrême au parti socialiste.

- Mario Monti : venu de Goldman Sachs cet économiste de la droite libérale, commissaire européen en charge du marché intérieur puis de la concurrence durant dix ans (1994-2004), et à ce titre acteur déterminé de la dérégulation des marchés européens, nommé mercredi sénateur à vie, doit devenir premier ministre italien. Sa condition : un gouvernement d'union nationale qui devrait aller de la xénophobe et populiste Ligue du Nord au principal parti d'opposition de gauche à Berlusconi, le Parti démocrate.

La boucle et donc bouclée : la crise justifie l'austérité et les mesures anti-démocratiques. La contestation devient donc presque impossible. Pour compléter, des technocrates non élus, à l'origine de la crise mettent en œuvre le paiement de la dette par les classes les plus défavorisées.

*Stavros Anhiotis, Antoine Cantais, SNUipp*

---

## **POLE EMPLOI : D'UNE CRISE A L'AUTRE**

La réalité à laquelle est confrontée aujourd'hui Pôle Emploi est celle d'un chômage massif : on compte ainsi 3,4 millions de personnes qui ne travaillent pas mais qui

souhaitent travailler (10% de la population active est au chômage).

Mais la précarité dans l'emploi est plus importante encore car aux situations de

chômage effectif, il faut ajouter les situations comme le RSA (avec l'apparition du RSA activités pour les « travailleuses et travailleurs dits pauvres »), le cumul emploi-retraite, le statut

d'auto entrepreneur, les temps partiels subis, les recours facilités aux CDD, notamment de chantier et de projet, le chômage partiel. En fait, avec 1 800 000 salariés en sous-emploi, c'est 1/6 de la population active qui fait dans une année l'expérience du chômage ou se retrouve soumis à des statuts précaires. Plus de 60% des salarié-es perçoivent une rémunération inférieure au SMIC.

Et au final, Pôle Emploi se retrouve avec 5,2 millions d'inscrit-es, toutes catégories confondues (précisons que plus de la moitié des personnes inscrites à Pôle Emploi ne perçoivent pas d'indemnités chômage calculées sur leur travail, et leur durée de travail).

Établissement né de la fusion de l'ANPE et des Assédic, avec d'un côté des personnes en charge de l'emploi et de l'autre le recouvrement et le versement des allocations, puis, en 2010, intégration des psychologues et assistant-es techniques d'orientation venant de l'AFPA, Pôle Emploi est une structure mal née et malmenée par les restructurations et la redéfinition – sans concertation – des missions notamment dans le contexte de casse de la formation initiale à la formation continue et d'une création très contestée du Service Public d'Orientation.

La situation de Pôle emploi, aujourd'hui, c'est :

- 1800 pertes d'emploi, quand dans un même temps le chômage augmente

- une mobilité professionnelle imposée aux professionnels avec le redéploiement de 2000 ETP (des personnels administratifs devant recevoir des personnes, des cadres...)

- des métiers en refonte, en changements d'envergure créant instabilité des personnels, mal être, souffrance

- des politiques mobilières et immobilières anxiogènes avec la disparition des portes aux bureaux de réception, moins d'accueil, pas assez de postes informatiques par agent-e...

- un recours à la précarité dans les personnels pour « mieux s'adapter » aux marchés...

Pôle Emploi se trouve par ailleurs soumis à une convention tri partite entre Etat / Unédic- Pôle Emploi / financeurs basée sur :

- la recherche de productivité, sur les actes métiers, sur le suivi des chômeurs

- le contrôle et le pilotage de l'activité

Par ce contrôle, Pôle emploi est « condamné » à « démontrer son efficacité » ! On imagine facilement les dérives que cela occasionne : pression aggravée sur les personnels, notamment avec l'instauration d'entretiens professionnels annuels de suivi d'activités, et par voie de conséquence pression sur les personnes en recherche d'emploi, le tout dans le cadre d'un discours pernicieux et culpabilisateur sur l'emploi (parallèle récurrent sur les chiffres du chômage trop élevés, et des offres d'emploi non

pourvues sur des secteurs dits en tension / parallèle récurrent sur les formations, les mobilités professionnelles que doivent accepter les personnes en recherche d'emploi)

Jusqu'au résultat des élections présidentielles, le contexte politique était le suivant :

- Nicolas Sarkozy avait annoncé la tenue d'un référendum sur le chômage et la formation afin d'obliger un-e privé-e d'emploi à accepter une formation et un emploi, un contrôle à 18 mois des bénéficiaires du RSA sur les résultats quant à leur activité (tout en posant l'idée ils devraient travailler gratuitement 7h hebdomadaires)

- François Hollande avait annoncé des renforts à Pôle Emploi, mais les partenaires sociaux gérant l'Unédic avaient clairement indiqué que c'était à l'Etat d'augmenter le budget

Toute conception d'un service public à bas coûts en fait payer le prix aux usagers et aux personnels. Souhaitons donc que les questions liées à l'Emploi, au chômage, à la précarité, à la pauvreté, à la lutte contre toutes les inégalités ET à la défense du service public soient au coeur des réformes des prochains mois et du début de cette présidence. Le SNU-TEFI sera particulièrement exigeant.

*Alexandra Nougarède,  
Représentante du SNU TEFI au  
CFR Midi-Pyrénées – Sylvain  
Lagarde, co-secrétaire FSU12*

## **MENACE SUR LES GRETA : VERS L'ABANDON DE L'AMBITION D'UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC**

Depuis 1973, l'Education Nationale dispose de son réseau de formation continue des adultes : les GRETA.

### ***L'originalité et l'intérêt des GRETA***

A travers ces structures se trouve concrétisé un principe, celui d'une continuité de la Formation Continue des Adultes avec la formation initiale.

En effet, parce qu'ils sont rattachés à des établissements du second degré (les GRETA ne disposent pas de personnalité juridique, mais sont des services à comptabilité distincte des établissements de rattachement), les GRETA mutualisent les moyens des établissements de second degré qui y adhèrent et bénéficient dès lors du lien entre la formation initiale et la formation continue, tant en matière d'équipement qu'en matière de personnels. Ce lien offre par ailleurs l'avantage d'une offre de proximité pour tous, ancrée dans des bassins d'emploi-formation.

### ***Les premières attaques contre le service public de la formation continue***

La logique néo-libérale de marchandisation des services publics et de mise en concurrence qui s'est développée – sous l'égide de l'Europe notamment - n'a pas épargné les GRETA : au prétexte d'une «

concurrence libre et non faussée » les GRETA se sont vus imposer l'interdiction de toute subvention d'Etat, la soumission au code des marchés publics et ont été soumis à des contraintes nouvelles qui ont pu les mettre en difficulté, avec pour conséquence première la suppression des postes gagés. En effet, la spécificité des GRETA est que l'intégralité des coûts du fonctionnement et des rémunérations des personnels qui y travaillent, enseignants, administratifs, etc... - c'est aussi le cas pour les postes dits « gagés » des personnels titulaires des GRETA qui restent payés par le rectorat, mais dont le salaire doit être remboursé par le GRETA à l'État - doit être financée par les recettes du GRETA. La mise en concurrence ne pouvait que conduire à une précarisation des emplois de la structure.

### ***Les conséquences de la loi Warsmann***

La loi Warsmann vient accélérer la dérive d'une gestion managériale et d'une logique libérale : cette loi supprime l'article du code de l'éducation qui permettait aux établissements de se constituer en GRETA pour lui substituer l'obligation de se transformer en GIP (Groupement d'Intérêt Public), type de structure qui renvoie clairement à une logique

politique de rentabilité à finalité plus que « marchande ».

Car, selon la jurisprudence, la nature juridique d'un GIP est celle d'un E.P.I.C. (établissement public à caractère industriel et commercial). Cela induit une gestion plus proche de celle d'une société d'économie mixte que de celle d'un véritable service public au service des besoins réels des usagers : sa composition et les modalités de vote, de décision et de fonctionnement de ses AG et CA sont, par principe, calées, comme pour une société anonyme, sur les parts détenues par les différents membres (ceci même si le GIP est une personne morale de droit public, constitué avec ou sans capital). C'est ainsi que les représentants des personnels sont la plupart du temps exclus des CA des GIP.

Ce passage au statut de GIP est par ailleurs l'occasion de fusionner des GRETA, et de faire des économies d'échelle en ne conservant que les structures les plus importantes ou « rentables » (les précédentes fusions se sont toujours faites avec suppressions de postes), ce qui viendrait signer la fin d'un maillage territorial qui a pourtant fait ses preuves.

### ***La précarisation des statuts des personnels***

Mais ce changement de forme juridique a également des

conséquences importantes pour le statut des personnels. Il y a dans les GRETA beaucoup de formateurs contractuels de droit public en CDD et CDI. Actuellement leur temps de service est calculé sur la base du temps de service des enseignants de l'Education Nationale soit 18h par semaine (référence prise par rapport au service des certifiés). Ils sont annualisés sur 45 semaines soit 810h alors qu'un titulaire en Greta (poste gagé) est annualisé sur 36 semaines soit 648h. Actuellement les contractuels doivent donc faire 810h de face à face pédagogique dans l'année pour avoir des contrats à 100%. (l'heure de face à face pédagogique étant définie comme dans les collèges et les lycées : la préparation, le cours en face à face, les corrections, les autres heures

étant affectées d'un coefficient de 0,46)

Le nouveau « statut » des formateurs dans les GIP prévoit un temps de service de 1607h (ce qui correspond au temps de travail tel que défini par le statut général de la fonction publique), avec un « un mécanisme simple et partagé de suivi » (proposition du rectorat de Caen), ce que l'on peut traduire comme une négociation entre le salarié, le directeur du GIP et le CA. Pour prendre un exemple, on peut imaginer que le CA ou le directeur du GIP pourra considérer que le fait de refaire le même cours d'une année sur l'autre ne légitimera pas un même temps de préparation.

Si est appliqué ce décompte du temps de travail dans les GIP pour les personnels titulaires,

c'est qu'on considère que ces personnels ne dépendent plus pour leurs obligations de service des fameux décrets de 1950 (statut particulier des enseignants de la fonction publique d'Etat.) La substitution du statut correspondant au régime général des fonctionnaires au statut particulier des enseignants, ce serait une remise en cause grave de la spécificité des métiers de l'enseignement et une coin sérieusement enfoncé dans les décrets de 1950, que le SNES et la FSU défendent.

*Sylvain Lagarde, co-secrétaire  
FSU12 – Alain Comet-Barthe,  
responsable secteur GRETA SNES.*

---

## **LES INFIRMIÈRES SCOLAIRES DOIVENT-ELLES COLLABORER À TOUT PRIX ? LES PROBLÈMES POSÉS PAR INFISCOL.**

C'est la question que nous nous posons depuis que nos collègues de collèges ont été dotées d'un nouveau logiciel de relevé de statistiques **INFISCOL**.

Nous avons pour mission de fournir en fin d'année scolaire le bilan de notre activité à notre chef d'établissement. On nous demande également de faire remonter des statistiques au département. Le SNICS les boycotte pour la 2<sup>o</sup> année consécutive en signe d'opposition au détournement

qui est fait de notre travail spécifique d'infirmière (au profit notamment des médecins scolaires...)

Voici donc un moyen d'obtenir directement des chiffres que nous pourrions refuser de transmettre !

Afin de nous faire avaler la pilule, ce logiciel a été installé sur des ordinateurs portables flambants neufs: chaque infirmière de collège a donc reçu le 7 mars dernier à Rodez son nouvel « outil » de travail.

Le projet en partenariat entre l'académie de Toulouse et l'Agence régionale de Santé a coûté la bagatelle de 800 000 € !

### ***L'objectif d'INFISCOL***

INFISCOL est un assistant de recueil infirmier et d'exploitation des données de santé des élèves en Midi-Pyrénées : « un outil au service de votre pratique professionnelle, adapté au recueil de données de santé lors du bilan infirmier réalisé en grande section de maternelle et

en sixième ». C'est trop beau pour être vrai !

Présentons donc le contenu et le fonctionnement du logiciel pour se faire rapidement une idée des recoupements qui pourront être réalisés :

- Chaque établissement scolaire a été programmé dans le logiciel : c'est à dire que les ordinateurs sont personnalisés pour chaque infirmière avec son collègue et les écoles primaires et maternelles de son secteur (avec les codes établissement) ; on ne peut donc utiliser l'ordinateur d'une autre collègue : 1er traçage!

- Après avoir sélectionné l'établissement, il faut entrer les coordonnées de l'enfant à examiner : nom, prénom, date de naissance, sexe et accord parental ; ces 5 éléments sont transmis au rectorat.

- Ensuite 2 types d'items à renseigner, ceux concernant l'examen infirmier en lien avec nos missions : poids, taille, IMC (corpulence), vision, audition, test de reconnaissance des lettres, vaccinations, hygiène bucco-dentaire... et ceux qui ont été ajoutés (dont certains étaient renseignés jusqu'à présent mais soumis au secret médical) :

- situation familiale : l'enfant vit avec ses 2 parents, famille monoparentale, recomposée, garde alternée ;

- scolarité : adaptation de l'enfant à l'école, absentéisme, suivi RASED ou autre ;

- hygiène de vie : prise du petit-déjeuner, heure de

coucher/de lever, troubles du sommeil, somnolence, activités extra-scolaires, etc ;

- sédentarité : l'enfant possède-t-il dans sa chambre un ordinateur, une télévision, une console de jeux ? a-t-il un téléphone portable ?

- inclusion scolaire : PAI ? PPS ?

- handicap éventuel : préciser de quel type ;

### ***Fichage et transmission des données.***

Selon l'accord de la CNIL, la première partie avec le nom de l'élève ne peut être utilisée avec la seconde que je viens d'énumérer (et qui sera également transmise au rectorat): quelle preuve avons-nous?

Revenons sur la demande d'accord aux parents: il est prévu un courrier aux familles qui doit être transmis dans le même temps que la convocation au bilan infirmier en maternelle et qui sera transmis par nous mêmes aux parents d'élèves de 6èmes.

Si la famille refuse de transmettre les données, elle devra le préciser par écrit (autorisation active) et dans INFISCOL nous cocherons « non » pour accord parental ... mais tout en renseignant les mêmes items!

Attention! Une étude est en cours pour obtenir une autorisation passive des familles : l'information leur sera donnée et s'ils ne se manifestent pas cela

voudra dire qu'ils sont consentants...

En pratique voilà ce que cela donne : ce lundi 2 avril, j'ai effectué une journée en maternelle et je n'ai toujours pas vu de courrier remis aux parents, les enseignants n'ont pas eu d'infos sur ce logiciel... pratiquement 1 mois après la remise des ordinateurs !

Une dernière précision: les données ne partent au rectorat qu'après notre validation (celle ci est active pour l'instant!).

Nous pouvons donc faire l'examen, l'imprimer pour l'insérer dans le dossier médico-scolaire ... puis supprimer l'élève! Pas vu, pas pris !

Le SNICS reste très prudent sur ce sujet, il en fera le thème majeur de son congrès en juin avec un souhait de faire remonter cette « expérience » au national car nous sommes académie pilote avec INFISCOL!

Pour ma part, la collaboration avec le fichage des élèves et les méthodes détournées de renseignement ne me paraissent pas compatibles avec mes missions d'infirmière scolaire...

*Céline Cabrol, infirmière, SNICS*

## QUAND L'ÉDUCATION NATIONALE N'ASSUME PAS... : PATRICK TIAGONÉ, PROFESSEUR CONTRACTUEL... ET SANS PAPIERS !

Le personnel du lycée Jean Vigo à Millau est mobilisé avec les parents d'élèves pour exiger la régularisation d'un collègue contractuel d'allemand qui enseigne dans notre établissement depuis le mois de janvier à la satisfaction générale.

Il s'agit d'obtenir de la préfecture de l'Aveyron une carte de séjour salariée lui permettant d'enseigner et de vivre normalement car depuis son recrutement par le Rectorat au début de l'année il a surtout vécu de la solidarité des collègues. Quatre mois après sa prise de fonction il est en situation de grande précarité et n'a toujours pas de couverture sociale.

Le député de la circonscription est intervenu auprès des services de l'Etat mais sans résultats satisfaisants.

Notre collègue a enfin reçu un acompte du Rectorat mais arrivé à la fin de l'année scolaire il risque de se voir notifier une obligation de quitter la France, voir même d'être expulsé de l'espace Schengen, après avoir rendu service à l'administration !

Sans attendre une hypothétique alternance électorale, la mobilisation s'est développée avec les parents d'élèves FCPE : Heure d'info syndicale, pétition des

personnels, motion au CA, tract distribué aux portes de l'établissement, prise de parole à l'occasion du 1<sup>er</sup> Mai ....

Le comité de soutien appelle à manifester devant la sous-préfecture de Millau mercredi 2 mai à 17h.

Les personnels du lycée et l'intersyndicale départementale ont demandé d'urgence une audience à la préfète de l'Aveyron (1) pour apporter une solution rapide à la situation de notre collègue dans l'intérêt même du service public et des élèves, compte tenu des besoins déficitaires dans cette discipline au niveau national et des suppressions de postes.

*Edouard Martin, S1 lycée Jean Vigo*

(1) Voici un extrait des courriers envoyés par la FSU12 puis par l'intersyndicale au Sous-Préfet de Millau et au Préfet de l'Aveyron :

« En effet, pour l'intersyndicale, la situation de Patrick Tiagoné est intolérable. Elle est inacceptable dans ce qu'elle implique, puisque l'absence de titre de séjour l'empêche notamment de se rendre en Allemagne et d'exercer normalement un rôle de père qu'il a toujours assumé auprès de sa fille comme elle a eu l'occasion d'en témoigner elle-

même ; elle est inadmissible parce qu'elle le place dans une précarité scandaleuse au regard du service qu'il rend efficacement (et a déjà rendu à l'Education nationale puisque c'est le Rectorat de Caen qui a initialement fait appel aux services de Patrick Tiagoné).

Vos services semblent conditionner sa régularisation et l'obtention d'un titre de séjour salarié à des possibilités d'emploi dans l'académie de Toulouse.

Nous souhaitons souligner que la contractualisation de Patrick Tiagoné répond à un besoin manifeste du Rectorat et que les possibilités de réemploi sont évidentes dans le contexte actuel du remplacement dans le second degré. Cette situation est valable dans quasiment toutes les disciplines mais encore plus dans une discipline comme l'Allemand où le contingent de vacataires est particulièrement réduit [...]

Dès lors, on voit difficilement comment Patrick Tiagoné ne trouverait pas de possibilité d'emploi dans l'Education nationale, et ce d'autant plus que sa qualité d'enseignant semble reconnue et ses compétences ont été validées, lors d'un entretien en présence d'un Inspecteur Pédagogique Régional à Caen, et confirmées lors d'une inspection

par un autre Inspecteur Pédagogique Régional en début d'année.

Pour l'intersyndicale, il est légitime que l'administration assume des besoins qui sont évidents et que la Préfecture

fasse les démarches qui permettent à Patrick Tiagoné de sortir d'une précarité imposée et de vivre dignement d'un travail officiellement reconnu. C'est pourquoi nous souhaitons porter

cette revendication directement auprès de vous.

*Pour l'intersyndicale, Sylvain Lagarde, co-secrétaire FSU12.*

---

## LETTRE AU NOUVEAU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Monsieur le Ministre,

L'Éducation a été au cœur des débats de ces derniers mois.

Notre système éducatif a subi des dégradations en profondeur ces dernières années, qui loin de la nécessaire démocratisation, ont aggravé les inégalités et le nombre de sorties d'élèves sans qualification reste trop important.

Or, notre société évolue, ses besoins se diversifient, les savoirs se complexifient, les élèves changent. L'État a la responsabilité de donner aux futures générations les outils d'émancipation pour faire face aux défis de demain.

Pour la FSU, cela nécessite de transformer le fonctionnement du système éducatif. Elle s'est largement exprimée sur l'idée d'un nouveau pacte éducatif et les propositions qu'il recouvre.

Le Président de la République fait de l'Éducation une priorité. La FSU, première fédération de l'Éducation nationale, ne peut que s'en

féliciter.

Une loi d'orientation et de programmation est prévue ainsi que la création de 60 000 postes dans l'Éducation nationale durant les 5 années à venir.

La FSU n'a cessé ces dernières années d'affirmer qu'il faut concilier le qualitatif et le quantitatif. Les moyens qui seront mis en œuvre doivent donc l'être pour assurer la réussite d'une politique éducative ambitieuse.

De manière urgente, il faut assurer que la prochaine rentrée scolaire se fasse sous d'autres auspices.

Notre système éducatif a besoin de retrouver stabilité et sérénité. Les personnels doivent mieux être reconnus dans leur professionnalité.

Des décisions qui seront autant de signaux du changement attendu doivent être données rapidement : abrogation du décret sur l'évaluation des enseignants, abandon du LPC, réécriture de la circulaire de rentrée, ouverture

de discussions pour revoir les dispositifs d'évaluation des élèves...

L'annonce de la réforme de la formation des enseignants doit être faite rapidement ainsi que de premières mesures pour permettre aux stagiaires de meilleures conditions d'exercice et de formation dès la prochaine rentrée (heures second degré, premier degré...). Il est également urgent de travailler très vite à la question des recrutements pour assurer un vivier de personnels. Les pré-recrutements sont en ce sens un outil primordial.

La nouvelle d'orientation doit donner le cap de la politique éducative pour les prochaines années.

L'objectif doit être de permettre à chaque jeune de réussir sa scolarité et de sortir du système éducatif avec une qualification. Il faut en finir avec la compétition scolaire et la sélection précoce. Les systèmes éducatifs les plus performants sont les plus équitables, proposant une longue scolarité

commune.

Il est nécessaire pour cela de repenser les contenus d'enseignement afin que tous les élèves y trouvent du sens et pour qu'ils répondent mieux aux exigences de notre temps.

Ils doivent intégrer toutes les dimensions d'une culture commune conçue pour tous et pour chacun. Il revient en effet à l'École de garantir à chaque élève l'accès et la maîtrise des connaissances et de la culture (littéraire, scientifique, économique et sociale, artistique, nouvelles technologies, sportive, technologique, professionnelle...) et en particulier pour ceux qui n'ont que l'école pour les acquérir. Il faut permettre aux enseignants de pouvoir mieux agir dans la classe, car c'est là que se jouent les apprentissages. Il faut donc permettre un autre exercice des métiers de l'éducation pour, tout au long de la scolarité, prévenir les difficultés sur le temps scolaire, et diversifier les pratiques. Cela suppose le développement de pratiques professionnelles permettant une meilleure prise en charge de tous les élèves : travail en équipe, en petits groupes, interdisciplinaire, co-interventions sur un groupe classe, plus de maîtres que de classes, Rased, reconnaissance du temps de concertation des personnels, meilleures articulations entre les niveaux, nouvelles passerelles entre les différentes voies et séries, reconnaissance du rôle et de la place de l'ensemble des

personnels et constitution de véritables équipes pluri-professionnelles (assistants sociaux, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation, psychologues, infirmières, médecins scolaires, enseignants, personnels administratif et ouvrier).

Les apprentissages ne peuvent qu'être confortés par les interventions et le renforcement du rôle de ces personnels dans un contexte de difficultés économiques et sociales où les transformations de la société ont des répercussions sur la scolarité des élèves.

L'enseignement professionnel public doit enfin être connu et reconnu. Il doit pouvoir participer activement à l'objectif de diminution du nombre de jeunes sortis sans qualification. Il est urgent de lui donner les moyens de faire réussir ses élèves qui sont bien souvent les plus en difficultés. Les lois « Cherpion » qui remettent en cause la scolarité obligatoire en développant l'apprentissage à 14 ans et qui créent une inégalité de traitement entre ces différentes voies de formation professionnelle initiale doivent être abrogées. Nous souhaitons pouvoir discuter rapidement de la mise en place de la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans.

Pour mener à bien ces évolutions, la FSU juge indispensable de revenir sur la gouvernance, le pilotage et l'évaluation du système éducatif.

Il sera nécessaire de refonder l'Éducation prioritaire.

Les dispositifs Eclair, pas plus que les internats d'excellence ne répondent aux besoins des quartiers défavorisés où se concentrent les difficultés scolaires. Reconstruire une éducation prioritaire, c'est centrer des efforts sur ces territoires pour compenser les inégalités : sectorisation, effectifs, encadrement, conditions de travail, scolarisation des tout-petits...

La santé des personnels est aussi une préoccupation majeure.

Or, les enquêtes que nous avons menées, notamment avec nos partenaires du carrefour social, montrent que les RPS et les TMS frappent lourdement les personnels de l'éducation. La médecine de prévention est sinistrée et les visites médicales « obligatoires » ne sont pas mises en œuvre. Les recrutements de médecins et d'infirmières, de psychologues et d'assistantes sociales seront indispensables. Par ailleurs la mise en place des CHSCT crée une nouvelle dynamique positive, mais qui nécessite des moyens pour les représentants du personnel et notamment pour le secrétaire du CHSCT (décharge fonctionnelle) afin que ces instances puissent jouer tout leur rôle.

Enfin, la revalorisation des métiers de l'éducation est une attente forte des personnels. C'est une question de

reconnaissance, de justice sociale mais aussi un élément d'attractivité.

L'éducation est une responsabilité collective, un enjeu pour l'avenir de notre société et de notre jeunesse. C'est aussi un défi culturel et

humaniste, un enjeu de démocratie. Dans le contexte de crise, c'est un investissement d'avenir.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre la FSU demande à être reçue rapidement sur l'ensemble de ces questions. Je vous prie de

croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

*Bernadette Groison, Secrétaire Générale de la FSU*

*(lettre envoyée le 17 mai)*

## LES SYNDICATS DE LA FSU12 :

### Sites départementaux :

FSU12 : <http://sd12.fsu.fr>

SNES12 : <http://www.snes12.org>

SNUipp12 : <http://12.snuipp.fr>

### Sites nationaux :

FSU : <http://www.fsu.fr>

EPA : <http://www.epafsu.org/>

SNASUB : <http://www.snasub.fr/>

SNE : <http://www.sne-fsu.org/>

SNEP : <http://www.snepfsu.net/>

SNEPAP : <http://www.snepap-fsu.org/>

SNES : <http://www.snes.edu/>

SNESUP : <http://www.snesup.fr/>

SNETAP : <http://www.snetap-fsu.fr/>

SNICS : <http://www.snics-fsu.org/>

SNPES-PJJ : <http://snpespjj.fsu.fr/>

SNPI : <http://www.snpi-fsu.org/>

SNUAS-FP : <http://www.snuasfp-fsu.org/>

SNUEP : <http://www.snuep.com/>

SNUIPP : <http://www.snuipp.fr/>

SNU-TEFI : <http://www.snutefifsu.org/>

SYGMA : <http://www.sygma-fsu.org/>

UNATOS : <http://www.unatos.fr/>

**Appel à contribution : vous souhaitez proposer un article (sur un sujet national comme sur un sujet local) pour ce bulletin départemental, envoyez vos propositions à l'adresse suivante : [fsu12@fsu.fr](mailto:fsu12@fsu.fr)**

Bulletin départemental de la Fédération Unitaire Syndicale de  
l'Aveyron

# FSU 12

**Enseignement, Education, Recherche, Culture, Formation, Insertion,  
Collectivités territoriales**

